

Plaines à Outarde de Poitou-Charentes

NA_OUPC

MAEC Biodiversité	Code mesure	Objectifs MAEC – Description de l'engagement	Contrepartie financière
Création d'un couvert favorable à l'Outarde	NA_OUPC_CIFF	<u>Cahier des Charges :</u> Implantation avant le 01/10/2023, Pas de broyage du 01/05 au 31/08 ou pas de fauche du 10/05 au 15/08 (ramasser le foin avant le 20 mai). <u>Surfaces éligibles :</u> Cultures pérennes / Terres arables sauf prairie temporaire & jachère > 2 ans / Surface précédemment engagée en MAEC	652 € / ha Plafond : 13 000 €
Gestion d'une prairie existante pour l'outarde	NA_OUPC_ESP4	<u>Cahier des Charges :</u> Pas de fauche ou autre intervention entre le 20/05 et le 31/07 Fertilisation N/P/K limitée à 1 apport organique au cours des 5 ans (max 20 unités NPK) <u>Surfaces éligibles :</u> Prairies temporaires ou permanentes	254 € / ha Pas de plafond

TRANSVERSAL : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires et cahier d'enregistrement
Cumul possible à la parcelle avec les mesures CAB